Téléservice ADAC

Contexte

Depuis le 9 octobre 2025, un nouveau téléservice ADAC est disponible en France à travers la plateforme Amelipro.

Cet outil innovant a été conçu pour contribuer aux actions contre :

- Le trafic des médicaments anticancéreux oraux,
- La surconsommation ou le trafic de Subutex®,
- Les dépassements des seuils annuels (bandelettes et capteurs de glucose).

Il soutient les pharmaciens d'officine dans leur mission de **sécurisation de la délivrance** et d'**optimisation du bon usage des produits de santé**.

Il leur permet d'**identifier, avant toute dispensation**, des comportements de consommation atypique concernant certains médicaments et dispositifs médicaux.

En pratique

La consultation de ce téléservice permet au pharmacien, en cas de doute sur la consommation d'un patient :

- **de vérifier les quantités déjà remboursées**, sur une période donnée, pour 4 types de produits sensibles : les bandelettes de glycémie, les capteurs de glucose interstitiel, le subutex et ses génériques, les médicaments anticancéreux oraux ;
- **d'obtenir la date du dernier remboursement**.

Il dispose également :

- d'un **rappel des règles de prise en charge** de certains produits ;
- d'un **lien direct vers** le téléservice « Fausses ordonnances » (**ASAFO**).

Le téléservice est consultable pour tous les assurés à l'exception des bénéficiaires de la MGEN, des régimes de l'Assemblée Nationale et du Sénat et de la Caisse des Français à l'étranger (CFE).

Procédure d'accès

L'accès se fait via amelipro, en **carte CPS ou e-CPS**.

Les pharmaciens titulaires peuvent déléguer l'accès à leurs collaborateurs munis d'une carte CPE via la fonction de délégation sur amelipro.

Dans le bloc « Services patients », cliquer sur « **Aide à la détection d'atypies de consommation** ».

Définition

Le nouveau téléservice « Aide à la Détection d'Atypies de Consommation » **(ADAC)** permet aux pharmaciens d'officine de **repérer avant la délivrance** des pratiques de consommation atypiques pour certains médicaments et dispositifs médicaux.

Pour aller plus loin

Guide d'utilisation du téléservice